

économie
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie



ARRONDISSEMENT
DE SAINT-LÉONARD

Le plan local de développement durable 2011 | 2015

ENSEMBLE POUR UNE MÉTROPOLE DURABLE



ARRONDISSEMENT
DE SAINT-LÉONARD

Le plan local de développement durable 2011 | 2015



Michel Bissonnet

Maire d'arrondissement
Membre du comité exécutif
de la Ville de Montréal



Robert L. Zambito

Conseiller de la ville
Saint-Léonard-Est



Dominic Perri

Conseiller de la ville
Saint-Léonard-Ouest



Lili-Anne Tremblay

Conseillère d'arrondissement
Saint-Léonard-Est



Mario Battista

Conseiller d'arrondissement
Saint-Léonard-Ouest

MOT DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Chères Léonardoises, chers Léonardois,

Le *Plan local de développement durable* auquel mes collègues du conseil, Lili-Anne Tremblay, Mario Battista, Dominic Perri, Robert L. Zambito, et moi venons de donner le feu vert doit nous permettre d'ici 2015 de lancer de nouvelles initiatives et de poser des actions concrètes pour rendre notre bel arrondissement encore plus vert et plus agréable à vivre.

La mise en œuvre de cet ambitieux plan va nous aider en effet à préserver davantage la qualité de vie de nos milieux résidentiels, à mieux utiliser l'eau potable, à capter plus facilement les eaux de pluie, à récupérer encore plus de matières recyclables et organiques et à diminuer par le fait même notre production de matières résiduelles.

Sa mise en œuvre va nous aider aussi à améliorer davantage la qualité de l'air que nous respirons, à réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre, à favoriser encore plus la protection des espaces verts, des milieux naturels et de la biodiversité, à accroître de façon notable l'indice de canopée sur le territoire de l'arrondissement et à diminuer ainsi les îlots de chaleur.

Mais toutes ces bonnes intentions ne pourront se concrétiser sans votre précieuse collaboration et sans l'engagement de tous nos autres partenaires, y compris nos industries, nos commerces et nos institutions. Plus nous serons nombreux à prendre fait et cause pour le développement durable, plus nous nous assurerons du succès de ce plan d'action et plus nous réussirons à vivre dans un environnement sain et à léguer ce bel héritage aux générations futures.

L'Écoquartier de Saint-Léonard, ce nouvel organisme que nous avons mis sur pied avec Nature-Action Québec, au printemps 2011, jouera également un rôle majeur dans le déploiement de ces nombreuses actions, en vous incitant, par des campagnes d'information et de sensibilisation, à adopter dans votre quotidien, des comportements plus respectueux de notre milieu de vie et de l'environnement.

Plusieurs gestes ont déjà été posés ces derniers mois pour favoriser le développement durable au sein de l'arrondissement. Ce nouveau plan trace la voie que nous entendons poursuivre au cours des quatre prochaines années pour intensifier nos actions à cet égard. C'est un défi qui nous interpelle tous et que nous relèverons certes avec brio.



Michel Bissonnet
Maire de l'arrondissement de Saint-Léonard
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal



MOT DU DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT



Tous, nous nous entendons pour dire que l'environnement est un sujet important pour une collectivité. Et cette année, l'arrondissement de Saint-Léonard s'est vraiment démarqué en posant des gestes concrets tels que l'ouverture de notre écoquartier, la distribution de bacs roulants pour la collecte des matières recyclables et la mise en place d'une toute nouvelle collecte des encombrants et des résidus de construction, de rénovation et de démolition.

Il est indéniable que ces nouvelles pratiques visent toujours à améliorer la qualité de vie des Léonardois. Et c'est en ayant à cœur ce but que l'arrondissement vous présente son *Plan local de développement durable*. Plusieurs membres de notre équipe ont travaillé avec dynamisme à la création de ce document et ils ont également la motivation nécessaire à sa réalisation.

Mais pour mettre en œuvre les 58 actions qui vous sont présentées, nous aurons aussi besoin de votre collaboration. En effet, Saint-Léonard ne pourra atteindre ses objectifs sans l'aide de la population. Ce plan est donc non seulement un document de référence, mais également un outil pour vous aider à poser de petits et grands gestes pour améliorer la qualité de vie et l'environnement de tous les Léonardois.

Je vous invite à mettre l'épaule à la roue pour augmenter notre participation aux différentes collectes, dont celle des matières recyclables, à réduire nos émissions de gaz à effet de serre, à utiliser l'eau potable plus adéquatement et ainsi, à s'assurer que les générations futures puissent, elles aussi, profiter d'un milieu de vie de qualité.

C'est donc un défi de taille qui nous attend. Mais je suis convaincu qu'ensemble, nous pourrons le relever... Et n'oubliez pas que chaque petit geste compte ! Alors, allons ensemble « vert l'avenir » !

A handwritten signature in black ink that reads "Gilles Rainville". The signature is fluid and cursive.

Gilles Rainville
Directeur d'arrondissement

TABLE DES MATIÈRES

1	MOT DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
3	MOT DU DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT
9	INTRODUCTION DÉFINITION ET MISE EN CONTEXTE
11	PLAN D'ACTION
	ORIENTATION
13	AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE
14	ASSURER LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE RÉSIDENTIELS
15	PRATIQUER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES
16	ADOPTER DE BONNES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INDUSTRIES, LES COMMERCE ET LES INSTITUTIONS
17	AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES VERTS
18	VOLET SOCIAL
19	VOLET CORPORATIF
20	SUIVI
	CRÉDITS

« C'est une triste chose de songer
que la nature parle et que le genre
humain ne l'écoute pas. »

- Victor Hugo, écrivain

INTRODUCTION

Depuis les dernières années, il faut se rendre à l'évidence, nous ne pouvons plus mettre l'économie au cœur du développement d'une municipalité pour en évaluer la réussite. Nous ne pouvons pas continuer à parler que de croissance économique sans parler de ses effets sur la qualité de vie des citoyens. Le mode de vie en milieu urbain doit maintenant tenir compte des problèmes environnementaux et sociaux pour statuer sur le niveau de développement d'une ville ou d'un arrondissement.

Ce premier *Plan local de développement durable 2011-2015* propose donc des actions concrètes afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et des générations futures de l'arrondissement de Saint-Léonard.



DÉFINITION

Mais tout d'abord, il est primordial de souligner que le développement durable est un concept reconnu à l'échelle internationale. L'arrondissement de Saint-Léonard, à l'instar de la Ville de Montréal, souscrit à la définition issue du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) intitulé *Notre avenir à tous* (1989). On y définit le développement durable comme étant :

« ... un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de « besoins » et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.

MISE EN CONTEXTE

Le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* mobilise la Ville de Montréal, des partenaires et les administrations locales autour d'orientations, d'objectifs et d'actions particulières. La Ville de Montréal s'est engagée à réaliser l'ensemble des actions prévues au Plan 2010-2015.

Saint-Léonard s'engage à son tour à réaliser les actions prévues à son Plan 2011-2015 ainsi qu'à respecter son échéancier, autant que faire se peut. Et, bien entendu, l'arrondissement a besoin de la collaboration et de la participation de tous ses citoyens pour mener à bien ce dossier des plus importants.

PLAN D'ACTION

ORIENTATION

**AMÉLIORER LA QUALITÉ
DE L'AIR ET RÉDUIRE
LES ÉMISSIONS DE GAZ
À EFFET DE SERRE**

OBJECTIF

**RÉDUIRE DE 30 %
LES ÉMISSIONS DE GAZ
À EFFET DE SERRE
DE LA COLLECTIVITÉ
MONTREALAISE D'ICI 2020
PAR RAPPORT À 1990**

.....
ACTIONS

- Favoriser l'implantation d'une station de 10 espaces de *Communauto* dans le stationnement de l'aréna Martin-Brodeur d'ici 2014.
- Acheter une voiture électrique lors du renouvellement de la flotte automobile en 2014 et deux autres en 2015.
- Réduire le voyageant lors des opérations de déneigement, dès 2011. Lors du changement d'équipe, au lieu de ramener tous les équipements de déneigement dans la cour des T.P., un chauffeur amène les employés à l'endroit où se trouvent les équipements et ramène les employés qui ont terminé leur journée de travail.

OBJECTIF

**ATTEINDRE LE STANDARD
PANCANADIEN EN MATIÈRE
DE CONCENTRATION
DE PARTICULES FINES
DANS L'AIR AMBIANT
(30 MICROGRAMMES PAR
MÈTRE CUBE) D'ICI 2020**

.....
ACTIONS

- Sensibiliser les citoyens sur les méfaits du chauffage au bois grâce à différents outils de communication à l'automne et à l'hiver, dès 2011.
- Réglementer le nombre maximum de cordes de bois permises sur le terrain privé des propriétés, et ce, dès l'automne 2012.
- Appliquer, dès 2012, plus rigoureusement la réglementation pour contrôler, en période de canicule, les effets de la poussière dans le secteur industriel ainsi que dans les secteurs en construction.

ORIENTATION

**ASSURER LA QUALITÉ
DES MILIEUX DE VIE
RÉSIDENTIELS**

OBJECTIF

**RÉDUIRE DE 25 %
LE SOLDE MIGRATOIRE
ENTRE MONTRÉAL
ET LA BANLIEUE D'ICI 2012,
EN S'ADRESSANT
PRINCIPALEMENT
AUX MONTRÉALAIS
DE 25 À 44 ANS
QUI QUITTENT LA VILLE
CHAQUE ANNÉE**

.....
ACTIONS

- Offrir aux citoyens, à raison de deux fois par année à partir de 2012, deux conférences à la bibliothèque pour les sensibiliser aux enjeux importants du développement durable.
- Procéder à un apaisement de la circulation dans les rues à angle droit sans intersection en permettant le stationnement. Ainsi, pour changer de direction, les automobilistes devront automatiquement réduire leur vitesse, et ce, dès 2012.
- Prolonger, et donc augmenter de 30 %, la période de surveillance de la patrouille de sécurité dans les parcs, du 1^{er} mai au 1^{er} octobre à partir de 2013.
- Augmenter le sentiment de sécurité dans les rues en organisant, avec le Programme CAP (Capacité Action Prévention), un parcours à travers les rues de l'arrondissement pour identifier les endroits moins sécuritaires du territoire afin d'y apporter les correctifs nécessaires, et ce, d'ici la fin 2015.
- Procurer à la bibliothèque de nouveaux outils électroniques afin de rendre plus accessibles les emprunts de livres numériques dès 2012. Cette nouvelle façon de faire permettra également aux différents usagers de la bibliothèque d'emprunter un livre sans sortir de la maison.
- Mettre sur pied une campagne d'information, en 2012, pour sensibiliser la population aux enjeux importants du développement durable et mettre de l'avant les actions entreprises par l'arrondissement afin de toujours augmenter la qualité de vie des citoyens.
- Créer une aire d'exercice canin, et ce, en 2011.



ORIENTATION

PRATIQUER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES

OBJECTIF

RÉDUIRE DE 15 % LA PRODUCTION D'EAU POTABLE D'ICI 2015 PAR RAPPORT À L'AN 2000

.....
ACTIONS

- Renforcer l'application du règlement sur les usages illicites d'eau potable, et ce, dès le printemps 2012.
- Mandater l'écoquartier pour susciter la discussion et échanger des idées sur l'économie d'eau potable à partir de leur page Facebook et de leur compte Twitter avec un objectif de réduire de 5 % l'utilisation de l'eau potable en 2014.
- Établir un partenariat avec la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) dès 2012 pour remplacer ou réhabiliter les conduites d'eau potable ayant un historique de fuites répétées.
- Collaborer, toujours avec la DGSRE, afin de mettre en place une procédure de dépistage systématique des fuites d'eau, et ce, dès 2011.
- Inclure, dès 2012, des clauses au devis interdisant l'utilisation d'eau potable comme abat-poussière dans les chantiers routiers.

OBJECTIF

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX DE RUISSELLEMENT PLUVIALES SE DÉVERSANT DANS LES COURS D'EAU

.....
ACTIONS

- Promouvoir par le porte à porte, par l'entremise de l'écoquartier, la vente de barils de récupération d'eau de pluie. La cible est d'en vendre 15 par année en 2012 et 2013 et 20 par année en 2014 et 2015.
- Sensibiliser les demandeurs de permis à observer les principes du nouveau guide de gestion des eaux pluviales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), et ce, dès 2012.
- Favoriser l'adoption d'un règlement en 2013 pour les nouvelles constructions dont une section porterait sur le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie.

OBJECTIF

RÉCUPÉRER 80 % DES MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES, DES RDD, DES RÉSIDUS DE CRD ET DES ENCOMBRANTS D'ICI 2019, COMME LE STIPULE LE PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

.....
ACTIONS

- Mettre en place, dès 2011, les bacs roulants pour la collecte des matières recyclables dans toutes les habitations du territoire.
- Doter les neuf pavillons de parc de bacs roulants afin que les groupes qui utilisent les salles pour leurs rencontres puissent recycler leurs matières résiduelles, et ce, dès 2011.
- Assurer un suivi plus rigoureux du règlement relatif aux quantités maximales acceptables par collecte de déchets pour les industries, les commerces et les institutions (ICI) dès 2012.
- Inciter les citoyens dès 2012, par les médias sociaux de l'écoquartier, à faire du réemploi avec leurs encombrants plutôt que d'en disposer à la collecte mensuelle.
- Produire un guide, en 2012, pour la tenue d'événements écoresponsables.
- Promouvoir, auprès des organismes qui tiennent des événements spéciaux, les bonnes pratiques d'écoresponsabilité, et ce, dès 2012.
- Mettre en place une seule collecte de déchets domestiques par semaine sur tout le territoire pour 2014.
- Rendre la *Fête du citoyen*, qui rassemble, bon an, mal an, 10 000 citoyens, un événement qui tend vers la certification écoresponsable, et ce, dès 2011.
- Doter, pour 2013, 50 % des terrains sportifs de l'arrondissement de contenants de récupération et, pour 2014, 100 %.
- Réduire l'impression de 40 % dès 2013 et de 60 % pour 2015, des différentes publications en favorisant l'utilisation d'outils électroniques tels que l'infolettre et le site Internet tout en mettant à profit toutes les nouvelles possibilités que nous permet la nouvelle imprimante Web.

ORIENTATION

**ADOPTER DE BONNES
PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE DANS LES INDUSTRIES,
LES COMMERCE ET LES
INSTITUTIONS**

OBJECTIF

**FAIRE DE MONTRÉAL
UN LEADER NORD-AMÉRICAIN
DE L'INDUSTRIE
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES TECHNOLOGIES
PROPRES D'ICI 2020**

.....
ACTIONS

- Favoriser les méthodes de réfection de rues qui génèrent peu de matériaux à éliminer, comme, par exemple, le décohesionnement¹, et ce, dès 2013.
- Sensibiliser les entrepreneurs au recyclage, en 2013, des matériaux de chaussée, tels que le béton, l'asphalte et les granulats.
- Ajouter une clause touchant le développement durable aux contrats liant l'arrondissement à ses fournisseurs, et ce, dès 2013.
- Mettre en place des mesures d'économie d'énergie dans chacun des bâtiments de l'arrondissement et favoriser un système de gestion d'énergie intégré et centralisé dès 2012, et ce, au fur et à mesure que des travaux de rénovation seront effectués.

OBJECTIF

**AUGMENTER DE 30 %
LE NOMBRE
DE CERTIFICATIONS
ENVIRONNEMENTALES
OU D'ADHÉSION
À DES PROGRAMMES
ENVIRONNEMENTAUX
VOLONTAIRES À MONTRÉAL
D'ICI 2020 PAR RAPPORT
À 2010**

.....
ACTIONS

- Adhérer au niveau 1 du programme « Ici on recycle » en 2011, au niveau 2, en 2012 et au niveau 3, en 2015.
- Adhérer au « Jour de la Terre », en 2012.
- Rénover, lorsque nécessaire, les bâtiments municipaux en tendant vers la certification LEED, tout en respectant les moyens financiers de l'arrondissement, dès 2012.
- Sensibiliser et promouvoir, dès 2012, les critères de certification LEED auprès des demandeurs de permis lors de la construction de nouveaux projets immobiliers, autant pour les ICI que pour le secteur résidentiel.

¹ Première étape du recyclage à froid de la chaussée, le décohesionnement consiste à la désagrégation du revêtement de la chaussée ainsi que d'une partie de sa fondation granulaire qu'on mélange par la suite avec d'autres composants. Ce mélange est utilisé pour la réfection de la chaussée.

ORIENTATION

**AMÉLIORER LA PROTECTION
DE LA BIODIVERSITÉ,
DES MILIEUX NATURELS
ET DES ESPACES VERTS**

OBJECTIF

**AMÉLIORER LES
INFRASTRUCTURES VERTES
À MONTRÉAL EN FAISANT
PASSER LA CANOPÉE
DE 20 À 25 % D'ICI 2025
PAR RAPPORT À 2007**

.....
ACTIONS

- Nommer un orme, situé dans le parc Delorme, arbre remarquable patrimonial et adopter un règlement sur sa protection dès 2012.
- Mettre à jour la *Politique de l'arbre* de l'arrondissement et l'harmoniser avec celle de la Ville de Montréal, et ce, en 2013.
- Réglementer, en 2014, à la suite de l'adoption de la mise à jour de la *Politique de l'arbre* de l'arrondissement, les recommandations qui s'y trouvent.
- Déposer des projets de verdissement dans différents programmes offrant des subventions, et ce, dès 2012.



VOLET SOCIAL

Inciter et encourager les employés de l'arrondissement à participer à des missions de solidarité et d'entraide, comme ce fut le cas, au printemps 2011, lors des inondations en Montérégie.

Encourager et supporter les employés de l'arrondissement lors de campagnes telles que Centraide et la Croix-Rouge ou la collecte de sang annuelle d'Héma-Québec.

Mettre de l'avant la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* adoptée par le conseil d'arrondissement et qui prévoit, lors de la construction d'immeubles de plus de 100 logements, que 15 % de ceux-ci soient dédiés aux logements sociaux.

Élaborer et mettre en place un circuit d'entraînement extérieur dans certains parcs afin de favoriser l'exercice physique chez les aînés et respecter les grands principes du programme MADA (Municipalité amie des aînés), et ce, dès 2012.

Souscrire, dès 2012, au principe d'accessibilité universelle lors de travaux de rénovation ou d'amélioration des édifices municipaux, tant dans l'accès physique des lieux que dans la signalisation ainsi que l'accès à l'information.

Favoriser l'émergence de deux organismes à but non lucratif, d'ici 2015, œuvrant en environnement par le biais d'une politique de reconnaissance locale.

VOLET CORPORATIF

L'arrondissement s'engage à prendre différentes actions auprès de ses employés de tous les niveaux pour les sensibiliser, mais également pour changer leurs habitudes de travail. Voici un aperçu de celles-ci.

Mettre sur pied des rencontres d'information pour tous les employés sur le développement durable en milieu de travail. En 2012, 50 % des employés seront rencontrés et 100 % pour la fin 2013.

Inciter les employés à fermer leur écran d'ordinateur en quittant et à fermer les lumières de leur bureau, et ce, dès 2012.

Bannir l'achat et la vente d'eau embouteillée par l'arrondissement de 25 % en 2012, de 50 % en 2013, de 75 % en 2014 et de 100 % en 2015.

Encourager la gestion écoresponsable des documents afin de réduire de 25 % l'achat de papier d'ici 2015, en favorisant, entre autres, l'impression recto-verso.

Promouvoir le covoiturage.

Informatiser le système de paie pour que les feuilles de temps et que les informations des talons de paie soient remises par courriel sécurisé aux employés qui le désirent.

Assurer un meilleur tri des matières, dès 2011, lors des excavations réalisées par les employés de l'arrondissement et réutiliser les matériaux lors de travaux ultérieurs. Cette façon de faire permet non seulement une réutilisation des matières, mais également la réduction des gaz à effet de serre puisque ces matières sont triées sur le territoire au lieu d'être dirigées vers des sites situés à l'extérieur de Montréal.

Utiliser, si le projet pilote donne les résultats escomptés, un prétrempage des sels de déglçage dans les opérations de déneigement, et ce, dès 2013. Grâce à cette technique, le sel sera utilisé en moindre quantité.

Offrir une formation, en collaboration avec l'Association des Travaux Publics d'Amérique sur les bonnes pratiques à utiliser lors de différentes opérations, entre autres, lors du déneigement.

SUIVI

Tous les deux ans, l'arrondissement de Saint-Léonard s'engage à produire un bilan détaillé des actions proposées dans ce *Plan local de développement durable*. Ce suivi fera état de l'avancement des actions ainsi que la liste des actions qui auront été réalisées.

Il sera disponible dans notre site Internet (ville.montreal.qc.ca/st-leonard) ainsi qu'au bureau Accès Saint-Léonard (8400, boulevard Lacordaire) et à l'écoquartier (5345, rue Jarry Est).

Si vous avez des questions ou si vous aimeriez avoir plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec nous en composant le **311** ou par courriel à alarue@ville.montreal.qc.ca.



CRÉDITS

Ce document a été produit sous la supervision de

M. Mario Duchesne, directeur
Direction des travaux publics,
de l'aménagement urbain
et des services aux entreprises
et de

M. André La Rue, chef de section
Section de la qualité du milieu

Coordination, rédaction et révision

Anne-Marie Rousseau
Conseillère en planification
Section de la qualité du milieu

Infographie

Division des relations avec les citoyens
et des communications de l'arrondissement
de Saint-Léonard

Conception graphique

Studio de design graphique
Ville de Montréal
Direction des communications
et des relations avec les citoyens

MM. Mario Duchesne et André La Rue
tiennent à remercier les employés de
l'arrondissement et de la ville centre
qui ont collaboré de près ou de loin
avec l'élaboration de ce *Plan local
de développement durable 2011-2015*,
et plus particulièrement,
Mmes Danielle Lussier
et Natacha Beauchesne,
de la Direction de l'environnement
et du développement durable.

économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société
économie
environnement
société